F.21

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

EXPLOITATION ET QUALITÉ DE SERVICE SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE

COMPOSITION D'INDICATIFS POUR LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL

Recommandation UIT-T F.21

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1	La Recommandation F.21 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.4 du Livre Bleu.	Ce fichier est un extrait du
Livre B	eu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à	celui du Livre Bleu et les
conditio	ns en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).	

2	Dans	la	présente	Recommandation,	le	terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécon	nmunica	atic	n ou une	exploitation reconn	ue.							

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

COMPOSITION D'INDICATIFS POUR LE SERVICE GENTEX INTERNATIONAL

Le CCITT,

considérant

- (a) que les indicatifs émis par les appareils téléimprimeurs qui participent au service gentex doivent donner aux services d'exploitation le plus de renseignements utiles possible. Les opérations de vérification des indicatifs doivent donc être faciles et rapides, car la durée moyenne de transmission du texte d'un télégramme dans le système gentex est de l'ordre d'une minute, ce qui entraîne la vérification, chaque minute environ, de trois indicatifs par les opérateurs (deux au début du télégramme: l'indicatif du poste obtenu et l'indicatif du poste appelant, et un à la fin: l'indicatif du poste obtenu);
- (b) que, pour ces raisons, l'indicatif en service gentex international doit comprendre le numéro d'appel du central et le nom de ce central, aussi développé que possible;
- (c) qu'il est également indispensable qu'une ou deux lettres, caractéristiques du pays dans lequel se trouve le téléimprimeur, figurent dans l'indicatif, l'erreur d'acheminement la plus grave étant celle qui fait aboutir un télégramme dans un pays autre que le pays désiré;
- (d) que les Administrations peuvent identifier à l'aide de lettres supplémentaires dans l'indicatif non seulement le central, mais la spécialisation de la position dans ce central (position de départ, position d'arrivée), ou l'identité de position parmi des positions à spécialisation analogue pour faciliter la recherche de dérangements éventuels d'appareils ou la recherche de télégrammes en litige;
- (e) que les lettres initiales de l'alphabet: **A, B, C**, etc., doivent être utilisées pour désigner les positions spécialisées au départ, et les lettres finales de l'alphabet **Z, Y, X**, etc., pour désigner les positions spécialisées à l'arrivée. Pour les très grands bureaux, où les batteries d'appareils spécialisés à la même fonction, départ ou arrivée, peuvent grouper plus de 12 appareils, il faudra utiliser les lettres de spécialisation supplémentaires suivantes:
 - T pour indiquer une position spécialisée au départ,
 - R pour indiquer une position spécialisée à l'arrivée;
- (f) que, si un central qui utilise les lettres de spécialisation est équipé également de positions mixtes exploitées au départ et à l'arrivée, ces positions seront identifiées par la même lettre de spécialisation que les positions d'arrivée;
- (g) que, dans le cas où les batteries de départ ou d'arrivée dépasseraient 26 appareils, les lettres **S** et **Q**, désignant respectivement une spécialisation de départ et une spécialisation d'arrivée, peuvent être utilisées conjointement avec les lettres **T** et **R**, portant ainsi à 52 la possibilité d'identification dans une batterie d'appareils;
- (h) que, quant aux positions de débordement, il est nécessaire qu'elles indiquent de façon très claire le nom du central obtenu, car ce nom est celui d'un central différent de celui qui était appelé. A cet effet, le numéro d'appel du central de débordement ne figurera pas dans l'indicatif d'une telle position, pour laisser toute la place au nom du bureau aussi complet que possible et à l'indication caractéristique **DEB** qui a été choisie pour caractériser le *débordement*;
- (i) que les téléimprimeurs de service gentex pouvant être des téléimprimeurs sur page, il y a lieu de prévoir au début de l'indicatif les signaux de retour de chariot et de changement de ligne, et, pour des raisons d'ordre technique, le dernier caractère de l'indicatif doit être le signal d'inversion lettres,

recommande à l'unanimité

- (1) que les indicatifs des appareils participant au service gentex international soient composés au moyen de 20 signaux;
- (2) que, pour les appareils autres que ceux qui sont affectés à des positions spécialisées à la réception du trafic de débordement, la série des 20 signaux de l'indicatif soit, en principe, la suivante:
 - retour du chariot,
 - changement de ligne,
 - inversion chiffres,

- les chiffres du numéro d'appel par lequel le central doit être appelé lorsqu'un télégramme lui est destiné [dans quelques centraux importants, une position ou un groupe de positions peut être spécialisé pour le traitement des avis de service et être doté d'un numéro d'appel et d'un indicatif particuliers, voir le § (6) ci-après],
- inversion lettres,
- espace,
- les lettres indiquant de la façon la plus explicite possible le nom du central,
- espace,
- les lettres caractéristiques du nom du pays, suivant le code indiqué au § (9) ci-après,
- inversion lettres;

Remarque – Quelques téléimprimeurs sont munis en permanence d'un dispositif leur permettant de transmettre le signal d'inversion lettres comme premier caractère de l'indicatif. En l'occurrence, ce signal doit précéder celui du retour du chariot et il aura pour effet de réduire d'une unité le nombre de caractères disponibles pour le nom du central.

- (3) que, pour les Administrations qui désireraient faire connaître la spécialisation et l'identité des positions auxquelles les appareils sont affectés dans des centraux importants, la série de 20 signaux de l'indicatif soit constituée comme suit, suivant l'importance de ces centraux:
 - retour du chariot,
 - changement de ligne,
 - inversion chiffres,
 - le numéro d'appel ainsi qu'il est indiqué au § (2),
 - inversion lettres,
 - une ou deux lettres choisies selon les indications du tableau 1/F.21,
 - espace,
 - le nom du central,
 - espace,
 - les lettres caractéristiques du nom du pays,
 - inversion lettres:
- (4) que si, en plus de positions spécialisées au départ et de positions spécialisées à l'arrivée, des positions mixtes sont exploitées dans un central visé par le § (3) ci-dessus, les indicatifs de ces positions mixtes soient composés comme les indicatifs d'une position spécialisée à l'arrivée;
- (5) la lettre de spécialisation T doit être utilisée de préférence à la lettre S, et la lettre R de préférence à la lettre Q; l'usage des lettres S et Q doit être limité aux cas où leur usage est justifié par l'équipement du central;

TABLEAU 1/F.21

Importance des centraux	Pour une position spécialisée au départ	Pour une position spécialisée à l'arrivée
Centraux importants	une lettre de A à L	Une lettre de Z à O
Centraux très importants	La lettre T et une lettre de A à Z	La lettre R et une lettre de A à Z
Centraux d'importance exceptionnelle	La lettre T ou la lettre S et une lettre de A à Z	La lettre R ou la lettre Q et une lettre de A à Z

- (6) que, pour les positions spéciales pour le traitement des avis de service, la série des 20 signaux de l'indicatif soit la suivante:
 - retour chariot,
 - changement de ligne,
 - inversion chiffres,
 - le numéro d'appel particulier à la position ou au groupe de positions spéciales,
 - inversion lettres,
 - espace,
 - le nom du central,
 - espace,
 - lettres INQ,
 - inversion lettres;
- (7) que, pour les positions spécialisées à la réception du trafic en débordement, la série des 20 signaux de l'indicatif soit la suivante:
 - retour du chariot,
 - changement de ligne,
 - inversion lettres,
 - lettre(s) d'identification de position,
 - espace,
 - le nom du central,
 - espace,
 - lettres **DEB**,
 - inversion lettres;
- (8) que, dans le cas où l'indicatif n'utiliserait pas les 20 places disponibles, les places inutilisées soient remplies par le nombre correspondant de signaux "espace" entre le nom du central et l'indicatif du pays;

(9) que les lettres caractéristiques du nom du pays soient les mêmes que celles indiquées comme code d'identification de réseau télex dans la *Liste des indicateurs de destination et des codes d'identification des réseaux télex* [1] à l'exception des pays énumérés ci-après qui utilisent les lettres caractéristiques suivantes:

CS Tchécoslovaquie I Italie

GB Royaume-Uni L Luxembourg

Référence

[1] Liste des indicateurs pour le système à retransmission de télégrammes et des codes d'identification des réseaux télex, UIT, Genève.